LA VOIX DU NORD
8 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
59023 LILLE CEDEX - 03 20 78 40 40

09 MARS 13
Quotidien Prov. avec dim.
OJD : 274087

Surface approx. (cm²) : 319

SAINT-ANDRÉ

Un abri à vélos sécurisé pour les usagers des transports en commun

Une image de synthèse montrant l'abri à vélos tel que pourront bientôt le découvrir les Andrésiens.

Le 22 mars, la ville de Saint-André sera dotée d'un abri à vélos sécurisé et automatisé d'une capacité de vingt-huit places. Son objectif : faciliter le stationnement des V'Lille en location longue durée et des vélos personnels, en connexion avec les transports en commun.

Le local sera installé rue du Général-Leclerc, face au CCAS. Le montage sera réalisé, du 18 au 22 mars, par la société Altinnova basée à Auchy-les-Mines. Société fondée par deux ingénieurs qui, en sortant de l'école Centrale de Lille ont imaginé une nouvelle génération d'abris où le vélo est gardé et sécurisé pour favoriser sa pratique, tout en veillant au principal frein à son usage : le vol.

L'abri andrésien sera réservé aux abonnés V'Lille en location longue durée, mais aussi aux abonnés Transpole et TER Nord - Pas-de-Calais pour leurs vélos personnels. Il pourra accueillir gratuitement vingt-huit vélos et comprendra un système de vidéoprotection en conformité avec les équipements de vidéosurveillance déjà en place sur le réseau. Notamment un système d'alarme anti-intrusion, un valideur reconnaissant la carte d'accès aux abris, une encoche permettant de stabiliser son vélo avant d'entrer, des « racks vélos » à double étage. Des dispositifs auxquels s'ajoutent une signalétique complète du mode d'emploi, le règlement d'utilisation et toutes les informations sur l'offre Transpole en correspondance. Un compresseur permettant le gonflage des pneus à l'intérieur du parking. Un dispositif d'éclairage à leds. Économique et écologique, cet abri marque une nouvelle phase du déploiement de l'offre « vélo » de la métropole. Il sera désormais possible de laisser son vélo à l'abri V'Lille en toute sécurité et repartir directement en bus. Il permet aussi de participer activement au développement durable, car 70 % des déplacements métropolitains font moins de 3 km et pourraient être effectués en moins d'un quart d'heure à vélo. On peut donc l'affirmer : effectuer ses trajets domicile-travail ou domicile-étude en vélo plutôt qu'en voiture : c'est lutter contre la pollution mais aussi faire des économies.

Aller au travail à vélo, c'est lutter contre la pollution mais aussi faire des économies.

Pour accéder au service, rien de plus simple : il suffit aux abonnés Transpole, TER et (ou) V'Lille longue durée, de faire une demande de souscription par courrier via le formulaire d'adhésion téléchargeable sur vlille.fr. Ils recevront alors une carte d'accès « Abri V'Lille » leur permettant d'accéder à l'abri vélo 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. ■ SERGE CARPENTIER *(CLP)*